

Registre des arrêtés municipaux pris par le maire de la commune d'Excenevex au titre de l'année 2023

Les actes non présents sur le site internet sont consultables sur demande auprès des services de la mairie.

- Arrêté municipal n°AR-2023-001 portant désignation d'un correspondant Incendie-Secours
- Arrêté municipal n°AR-2023-002 portant réglementation de la circulation route d'Yvoire D25 – travaux ENEDIS
- Arrêté municipal n°AR-2023-003 réglementant la circulation chemin de Cérézy pour permettre à l'entreprise SOCCO d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement pour Thonon Agglomération
- Arrêté municipal n°AR-2023-004 fermeture du chemin des Marterets, durant un mois un vu du risque de chute d'arbres
- Arrêté municipal n°AR-2023-005 réglementant la circulation chemin de la Mollot pour permettre à l'entreprise GA Terrassement d'effectuer des travaux de raccordement sur réseaux
- Arrêté municipal n°AR-2023-006 portant réglementation de la circulation D25 – Route d'Yvoire pour permettre à l'entreprise SAE DAZZA & CIE d'effectuer un branchement électrique à la Pinède du Léman
- Arrêté municipal n°AR-2023-007 portant interdiction de circuler rue des Ecoles pour permettre à l'association EXCENEVEX EN FETE d'organiser le « week-end du rire »
- Arrêté municipal n°AR-2023-008 portant réglementation de la circulation pour le carnaval des écoles 2023
- Arrêté municipal n°AR-2023-009 interdisant le stationnement sur les places PMR situées devant la boulangerie
- Arrêté municipal n°AR-2023-010 limitant la circulation sur une partie de la place du Centre côté église – Réfection des bandes de toit de l'église par l'entreprise GS CHARPENTE
- Arrêté municipal n°AR-2023-011 portant réglementation des travaux chemin des Genévriers effectué par l'entreprise SARL Léman Travaux Publics
- Arrêté municipal n°AR-2023-012 réglementant la circulation pour la journée de l'environnement
- Arrêté municipal n°AR-2023-013 réglementant la circulation chemin de la Mollot pour permettre à l'entreprise Elite Fibre Telecom d'effectuer des travaux de raccordement à la fibre optique.
- Arrêté municipal n°AR-2023-014 réglementant la circulation pour permettre à l'entreprise GMT d'effectuer des travaux de raccordement à la fibre optique 53 route de la Fruitière
- Arrêté municipal n°AR-2023-015 portant interdiction de stationner sur le parking Place du Centre
- Arrêté municipal n°AR-2023-016 portant fermeture du parking en face de l'église route de Chevilly pour permettre aux écoles d'organiser « Savoir rouler à vélo »

- Arrêté municipal n°AR-2023-017 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à l'occasion des marchés du terroir qui se tiendront du 5 juillet au 30 août 2023 au centre du village
- Arrêté municipal n°AR-2023-018 autorisant l'occupation temporaire du bord de la route rond-point route du lac et route d'Yvoire
- Arrêté municipal n°AR-2023-019 autorisant l'occupation temporaire du bord de la route rond-point route du lac et route d'Yvoire
- Arrêté municipal n°AR-2023-020 interdisant le stationnement des deux côtés du chemin des Sables et rue des Ecoles côté lac, au carrefour de Lou Margali jusqu'à après les résidences les Vignes du Lac
- Arrêté municipal n°AR-2023-021 interruptif d'épandage au compost
- Arrêté municipal n°AR-2023-022 interdisant les animaux autres que la faune sauvage et les chiens d'assistance sur la plage municipale
- Arrêté municipal n°AR-2023-023 de fermeture à la circulation rue des Ecoles face à la salle Symphorienne et du stationnement sur le parking de la salle Symphorienne
- Arrêté municipal n°AR-2023-024 portant fermeture de la rue des Ecoles et de la place de l'Eglise – fête de la musique Excenevex en Fête
- Arrêté municipal n°AR-2023-025 fermeture de la rue du Centre et la rue des Ecoles pour la Cérémonie commémorative du 8 mai 1945
- Arrêté municipal n°AR-2023-026 interdisant la circulation rue des Ecoles (du carrefour place de l'Eglise au carrefour rue Gresoud) et rue de l'Ancienne Poste
- Arrêté municipal n°AR-2023-027 portant interdiction d'utiliser les jeux pour enfants les bateaux et la passerelle au Pré Cottin ainsi que le tourniquet place de Chevilly
- Arrêté municipal n°AR-2023-028 réglementant la circulation route de la Fruitière pour permettre à l'entreprise GMT d'installer la fibre
- Arrêté municipal n°AR-2023-029 réglementant le stationnement, Parking de l'Etoile des Alpes, pour les manifestations du week-end du 17 et 18 juin 2023 (Festival Parsi-Parla ; messe et baptêmes ; concours de pétanque)
- Arrêté municipal n°AR-2023-030 portant fermeture de la circulation 670 rue des Ecoles afin de permettre l'élagage de la haie
- Arrêté municipal n°AR-2023-031 de fermeture de la route du Lac RD25, de la rue du Port des Pêcheurs au Rond-Point de l'Eglise – Manifestations du 17 et 18 juin 2023
- Arrêté municipal n°AR-2023-032 portant interdiction de toute activités nautiques sur les 2 petites plages – manifestations championnat d'aviron et XNV Beach Games
- Arrêté municipal n°AR-2023-033 réglementant la surveillance de la plage municipale durant la saison estival 2023
- Arrêté municipal n°AR-2023-034 Léman Bouquet Festival – Suppression de la zone bleu parking de l'Etoile des Alpes et interdiction de circuler rue des Ecoles, rue de l'Ancienne Poste et rue du Centre
- Arrêté municipal n°AR-2023-035 réglementant la circulation à l'occasion de la manifestations organisé par l'association 2P-2R
- Arrêté municipal n°AR-2023-036 réglementant la circulation 164 route de la Fruitière
- Arrêté municipal n°AR-2023-037 portant fermeture de la voirie pour le défilé du 14 juillet 2023

- Arrêté municipal n°AR-2023-038 portant suppression de la zone bleue sur le parking de l'Etoile des Alpes le dimanche 9 juillet 2023
- Arrêté municipal n°AR-2023-039 autorisant l'ouverture provisoire d'un établissement recevant du public – ouverture de la XNV BEACH PARTY 2023
- Arrêté municipal n°AR-2023-040 autorisant l'entreprise électrique à effectuer des travaux d'amélioration de prise de terre des transformateurs et lignes basse tension
- Arrêté municipal n°AR-2023-041 réglementant la circulation D225 – Route de la Fruitière – Travaux de raccordement AEP et EU – Entreprise GIROD FRERES
- Arrêté municipal n°AR-2023-042 portant interdiction de baignade – Plage municipale
- Arrêté municipal n°AR-2023-043 autorisant la baignade, Plage municipale d'Excenevex
- Arrêté municipal n°AR-2023-044 d'alignement Rue des Ecoles – SCCV Excenevex Rue des Ecoles
- Arrêté municipal n°AR-2023-045 d'alignement « chemin de Bellevue »
- Arrêté municipal n°AR-2023-046 réglementant la circulation route de Chevilly RD25 – Travaux de remplacement de poteaux télécom société SB RESEAUX
- Arrêté municipal n°AR-2023-047 réglementant la circulation Chemin de Cherulle – Travaux de remplacement de poteaux télécom société SB RESEAUX
- Arrêté municipal n°AR-2023-048 réglementant la circulation 196 rue des Ecoles – Remplacement de conduit cassé par l'entreprise SB RESEAUX
- Arrêté municipal n°AR-2023-049 réglementant le stationnement et la circulation pour le Bric à Brac
- Arrêté municipal n°AR-2023-050 de circulation route du Lavoir
- Arrêté municipal n°AR-2023-051 portant interdiction de baignade le 28 août 2023 – Plage municipale
- Arrêté municipal n°AR-2023-052 de fermeture de la rue des Ecoles durant l'année scolaire 2023-2024
- Arrêté municipal n°AR-2023-053 portant déport du Maire d'Excenevex
- Arrêté municipal n°AR-2023-054 portant sur l'extinction de l'éclairage public sur le territoire de la commune, le 23 septembre 2023 dans le cadre de « La nuit est belle ! »
- Arrêté municipal n°AR-2023-055 portant déport du Maire d'Excenevex
- Arrêté municipal n°AR-2023-056 association « TY BUDDIES »
- Arrêté municipal n°AR-2023-057 d'alignement Rue du Lavoir – Propriété FRANKENBERG – SARNIN
- Arrêté municipal n°AR-2023-058 travaux de réfection de voirie route de Morzy et ZI La Fattaz
- Arrêté municipal n°AR-2023-059 fermeture de voiries rue de l'Ancienne Poste, rue des Ecoles Parking de la salle Symphorienne en raison de la manifestation d' « Octobre Rose »
- Arrêté municipal n°AR-2023-060 permanent autorisant les services techniques de Thonon Agglomération d'intervenir sur la voie publique et sur l'ensemble du territoire
- Arrêté municipal n°AR-2023-061 portant fermeture de la rue des Ecoles, de la Place de l'Eglise à la rue de l'ancienne Poste pour permettre la fête d'Halloween
- Arrêté municipal n°AR-2023-062 réglementant la circulation 1076 route de Chevilly pour effectuer des travaux d'élagage

- Arrêté municipal n°AR-2023-063 réglementant la circulation au carrefour de la rue du Centre et de l'Ancienne Poste
- Arrêté municipal n°AR-2023-064 réglementant la circulation 1251 route du Lac pour permettre des travaux sur le réseau télécom
- Arrêté municipal n°AR-2023-065 portant fermeture de la voirie pour la cérémonie commémorative du 11 novembre
- Arrêté municipal n°AR-2023-066 réglementant la circulation soirée concerts Jazz en presqu'île au profit des RESTOS DU CŒUR
- Arrêté municipal n°AR-2023-067 de voirie permanent autorisant les sociétés Setec Hydratec et Géoprocess à intervenir sur le territoire communal
- Arrêté municipal n°AR-2023-068 réglementant la circulation chemin de Cérécy – Travaux LEMAN TP
- Arrêté municipal n°AR-2023-069 réglementant la circulation chemin de la Fontaine Pourrie – travaux entreprise GIAMMATTEO-RESEAUX
- Arrêté municipal n°AR-2023-070 d'alignement rue des Ecoles et chemin des Vignes de la Grange, Consorts MAHMOUDI-PAPE
- Arrêté municipal n°AR-2023-071 d'alignement « les Affouages de Filly Sud » - ROL Martine
- Arrêté municipal n°AR-2023-072 réglementant la circulation Loto du 25/11/2023
- Arrêté municipal n°AR-2023-073 réglementant la circulation pour la fête de Noël
- Arrêté municipal n°AR-2023-074 Marché de Noël
- Arrêté municipal n°AR-2023-075 réglementant la circulation 616 rue des Ecoles – travaux Orange
- Arrêté municipal n°AR-2023-076 autorisant la société IBS à installer des illuminations
- Arrêté municipal n°AR-2023-077 circulation Fête de Noël
- Arrêté municipal n°AR-2023-078 portant délégation de fonction du Maire aux adjoints et aux conseillers délégués